

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**

L'an Deux mille vingt-deux et le Trois février à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à Beaumont-Monteux (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 27 janvier 2022

Membres présents : 28

**Membres titulaires :** Michel BANC, Pascal BIGI, Michel BRUNET, Catherine CHOL-BERTRAND, Alain FLEURET, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Bernard MOULIN, Nicole MUCCHIELLI, Claude RENAUD, Alain SANDON, François CHARRIN, Nicole CHAZE, Jérôme CORNUD, Christian CROS, Michel DESCORMES, Jean-Loup DUPIN, Guillaume EPINAT, François FAURE, Ludovic LACROIX, Laurence LECLERCQ, Danièle MALSERT, Christophe MONTET, Laurence PEREZ, Josiane POMMARET, Jean-Luc ROUX Stéphane TRACOL, Patrice VIAL

**Membres titulaires excusés :** Céline BELLE, Guy CHOMEL, Eric FAURE, Jean HERNANDEZ, Sandrine PEREIRA, Mathieu ROCHE, Nadine COLLET, Gwendoline DELHOMME, Pauline GAILLARD, Ludovic GARCIA, Evelyne JAY, Pierre JOUVET, Alain LACROIX, Guillaume LUYTON, Virginie MEYRAND DELOCHE, Patrick RICHARD, Jocelyne SOUILLARD, Diane VIGIER.

**Membres suppléants ayant voix délibérative :** René BILLON, Claire LAFAURY, Michel JOVANOVIC, Françoise REBATTET, Stéphanie BRUNERIE, Gaëlle CIMINO, Alain NOIR.

**Membre ayant donné pouvoir :** Céline BELLE à Laurence PEREZ, Guy CHOMEL à Bernard MOULIN, Eric FAURE à Emmanuel GUIRON, Ludovic GARCIA à Laurence PEREZ, Guillaume LUYTON à Ludovic LACROIX

Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance : Madame Laurence LECLERCQ

CS 2022-01	Rapport d'orientation budgétaire 2022
------------	---------------------------------------

Sur rapport de Monsieur le Vice-Président en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'orientation budgétaire comprend une synthèse de l'activité du syndicat au cours de l'année écoulée. Principaux chiffres en termes de tonnages, de flux financiers avec précisions sur les moyens humain et technique alloués pour remplir les missions. Une partie du document est consacrée aux évolutions pressenties pour l'année en cours, l'orientation budgétaire avec notamment l'évolution des coûts et des recettes et enfin les investissements proposés nécessaires à l'accomplissement des tâches (actuelles ou nouvelles).

Compte-tenu de l'évolution des dépenses et des recettes, Monsieur BRUNET annonce une évolution prévisionnelle de la participation demandée aux EPCI fixée à + 1.50 % pour 2022.

Monsieur BRUNET présente la synthèse du budget 2022 qui sera proposé prochainement au

vote de l'assemblée et notamment le détail de investissements nécessaires.

**Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- **VALIDE** à l'unanimité les investissements proposés pour 2022,
- **CHARGE** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

-----  
La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le .....  
Ainsi fut fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
  
Laurence PEREZ



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SIRTOM, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.  
La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.